



---

**Présences :**

Messieurs	Kilcher Marc da Silva Bruno	Conseiller administratif Conseiller administratif
Madame	Tercier Heidi	Présidente du Conseil municipal
Mesdames	Bersier Julie Giacobino Nadia Mägli Catherine Menoud Jacqueline	Moro Virginie Peillonex Chloé Tripet Sandy
Messieurs	Avigdor Daniel Bachmann Dimitri Bickel Pierre Boux de Casson Fabrice Calame Philippe Cruzado Jules Germann Martin Knörr Stephen Leutenegger Bastien	Loureiro Daniel Nicolet Alain Noël Philippe Piguet Frédéric Saudan Guy Simoes José Stark Richard Wünsche Florian
Excusés	M. Uehlinger Pascal, Maire M. Aebi Benjamin M. Thomas Sébastien	

---

**Ordre du jour :**

1. approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2020 ;
2. communications du bureau du conseil municipal ;
3. communications du conseil administratif ;
4. rapports des commissions ;



5. délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la Loi sur l'administration des communes (DA-20-02) ;
6. nomination de 4 membres à la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex (DM-20-04) ;
7. CSSM – DT 189  
Demande d'un crédit de de CHF 494'300.- (1/3 de CHF 1'482'898,90) en vue de la rénovation du terrain de football synthétique B du Centre sportif de Sous-Moulin (DA-20-01) ;
8. demande d'un crédit de CHF 269'500 en vue de l'extension du columbarium (DA-20-03) ;
9. motion interpartis déposée dans le délai légal, intitulée : « luttons contre le gaspillage alimentaire » (MM-20-01) ;  
*Point non traité lors de la séance du 17.12.2019*
10. motion déposée par les partis politiques siégeant au conseil municipal intitulée « abeilles, sentinelles de l'environnement » (MM-20-02) ;
11. propositions du Conseil administratif ;
12. questions écrites ;
13. propositions individuelles.



La Présidente ouvre la séance à 20h03, salue la présence de MM. Marc Kilcher et Bruno da Silva, Conseillers administratifs, et souhaite la bienvenue au public. Elle excuse l'absence de MM. Pascal Uehlinger et Benjamin Aebi et présente à l'assemblée Mme Caroline Kater, nouvelle secrétaire pour le Conseil municipal.

M. Stephen Knörr excuse l'absence de M. Sébastien Thomas, retenu à la caserne.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2020

Il n'y a pas de remarque.

Le procès-verbal est approuvé par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal

### 2.1 Lettre à l'attention de M. Kilcher envoyée et signée par les riverains de la déchetterie des Mésanges (p.a. Mme Roggo), en date du 20/07/2020 concerne : la déchetterie et la dépose sauvage de déchets

La Présidente donne lecture de ladite lettre.

#### ***Concerne : déchetterie du chemin des Mésanges***

*Cher Monsieur Kilcher,*

*Ce que nous avions présagé il y a quelques années déjà se produit maintenant régulièrement autour de la déchetterie du chemin des Mésanges. Sans doute, l'aurez-vous aussi constaté en rejoignant votre domicile.*

*Les déchets jonchent quasi quotidiennement le sol. Les cartons s'entassent à l'extérieur car les usagers renoncent à les déchirer et à les glisser dans les bennes prévues à cet effet. La capacité totale de ces dernières est par ailleurs régulièrement atteinte. Des sacs contenant toutes sortes d'objets sont aussi discrètement glissés derrière les bennes. Ce spectacle d'immondices est vraiment désolant, voir fâcheux pour le voisinage proche et n'encourage en aucun cas les citoyens à maintenir notre commune propre!*

*Nous subissons également le bruit des camions poubelles dès 5h30 du matin et au dépens du repos de vos habitants. De même, nous assistons à la valse quotidienne des camions chargés du ramassage des différents déchets dans les bennes dans un bruit considérable.*

*Finalement, nous endurons les comportements irrespectueux des nombreux contrevenants qui déversent en toute impunité le verre et autres ordures en dehors des horaires indiqués et le dimanche en particulier. Le panneau signalétique, la barrière déposée devant la déchetterie et nos remarques récurrentes n'ont en aucun cas modifié ces conduites choquantes.*

*Evidemment, ce problème n'en est pas un lorsque l'on loge à une distance certaine de ce lieu plein de nuisances. Monsieur Kilcher, nous vous demandons expressément de prendre les mesures adéquates et nécessaires pour que **la dépose sauvage de déchets cesse définitivement** et que le repos de vos concitoyens soit enfin respecté.*

*Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons nos meilleures salutations.*



2.2 Lettre à l'attention de Mme Tercier envoyée par M. Boux de Casson en date du 08/09/2020 signée par lui-même au nom de l'association du hameau de Villette, concerne : aménagement de la route de Rossillon pour la sécurité

La Présidente, donne avec l'accord de M. Boux de Casson, une lecture condensée de ladite lettre, qui apparait ci-après dans son entier.

**Concerne : Aménagement route de Rossillon**

*Madame la Présidente,*

*Les habitants de la route de-Rossillon, ainsi que les membres de notre Association, souhaitent attirer votre attention sur le manque de sécurité qui existe sur cette voie appartenant à la Commune de Thônex.*

*Depuis l'intersection avec le chemin de Sous-Ville jusqu'à l'avenue de Thônex (un peu plus de 250 mètres), la vitesse de circulation sur cette artère n'est réglementée qu'à 50km/h. Il n'y a ni trottoir ou cheminement pour piétons, ni bande cyclable. Or, de nombreux piétons utilisent cette route: habitants utilisant l'écopoint au bout de cette route, promeneurs (il est notamment recommandé aux piétons d'utiliser cette route plutôt que l'avenue de Thônex), résidents (dont les pensionnaires de l'EMS La Méridienne et des enfants habitant le hameau de Villette).*

*Alors que le nombre de résidents le long de cette route s'est récemment accru (augmentation du nombre de lits à l'EMS, nouvel immeuble récemment construit), nous souhaiterions que le Conseil municipal étudie un possible aménagement spécifique qui permettrait de réduire la vitesse des véhicules afin d'améliorer la sécurité sur cette route.*

*Afin d'inciter au ralentissement des véhicules, on pourrait envisager qu'une chicane (ou une écluse double) soit placée vers le milieu de la route. La chicane serait constituée de deux avancées successives : l'une à droite, suivie de l'autre à gauche, distantes de 15 à 20 m. Chaque avancement pouvant être aménagé avec un bac à fleurs. Mais d'autres solutions peuvent certainement être envisagées.*

*En vous remerciant vivement de votre attention et de la suite que vous donnerez à la présente, veuillez recevoir, Madame la Présidente, nos salutations les meilleures.*

La Présidente informe que ce courrier a été transmis au Conseil administratif pour des raisons de compétences.

2.3 Lettre de Mme Giacobino à l'attention de M. Guex, en date du 09/09/2020, concerne : sa démission

La Présidente donne lecture de ladite lettre.

*Chers Conseil Administratif et Municipal Incorpore,  
Mesdames, Messieurs,*

*Je suis au regret de vous informer de ma décision de démissionner du Conseil municipal et ce pour **la date du 30 novembre 2020**, pour des raisons qui me sont personnelles et qui sont dues également à mon départ de la commune.*

*Je remercie mon parti politique, le PLR ainsi que les citoyennes et les citoyens, mes amies et amies du conseil municipal et administratif, de la confiance qu'ils m'ont témoignée durant toutes ces années.*

*En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes respectueuses salutations.*



La Présidente informe qu'à 23h, il sera passé au point 11 de l'ordre du jour, « Propositions du Conseil administratif ».

### **3. Communications du Conseil administratif**

#### 3.1 M. Marc Kilcher, conseiller administratif

M. Marc Kilcher excuse tout d'abord M. le Maire qui est actuellement à la réunion du SIAG. Au nom du Maire et de son collègue M. Bruno da Silva, il salue la présence de Mme Mathilde Schnegg, qui est la nouvelle assistante secrétaire responsable pour le Conseil administratif.

##### 3.1.1 Déchets

M. Marc Kilcher informe qu'a été organisé le week-end passé l'Urban Plogging, à savoir un événement de récolte de déchets sur la commune, et remercie les 75 personnes qui y ont participé, parmi lesquelles de nombreux Conseillers municipaux. L'évènement devrait se poursuivre l'année prochaine, pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, sachant que le sujet est écologique et concerne tout le monde. L'Urban Plogging s'inscrivait dans la semaine de valorisation des déchets qui a débuté le 2 septembre dernier. A cette occasion, 45 concierges de la commune ont été accueillis lors d'un événement organisé dans la présente salle. L'idée était de les remercier pour leur engagement durant la période du Covid-19 et de discuter ensemble de toutes les mesures possibles pour gérer notamment l'afflux des déchets qui s'est produit durant le printemps et l'été.

##### 3.1.2 Sécurité

Depuis 2018, lors de chaque séance du Conseil municipal, M. Marc Kilcher présente une analyse des excès de vitesse réalisée par la police municipale sur une route communale ou cantonale. Une analyse a été réalisée entre le 1<sup>er</sup> et le 8 juillet dernier sur la route De-Rossillon, dans le sens pont de Sierne – hameau de Vilette. Sur 814 passages identifiés durant la semaine, le taux de dépassement de la vitesse, qui est fixée à 50 km/h, a été de seulement 1,35 %. Comme le relève l'association du hameau, se pose presque plus la question de savoir si ce chemin doit être à 50 ou à 30 km/h mais dans tous les cas, dans le cadre de la vitesse telle qu'elle est établie aujourd'hui, peu d'excès de vitesse ont lieu sur ce tronçon. Deuxièmement, bien que le but du Conseil administratif ne soit pas de commenter tous les événements et incivilités qui ont lieu sur la commune, M. Marc Kilcher annonce que Thônex a vécu une situation particulièrement compliquée au niveau de la place Graveson à la période de la rentrée scolaire, avec notamment l'incendie d'un des abris de dépôt de containers qui se trouve sur le chemin des Deux-Communes. Dans ce cadre, les fréquences de police municipale ont été augmentées, sans pour autant que les personnes qui ont commis cet acte aient pu être identifiées. La commune a également écrit à l'Etat-Major de la police-secours, à savoir la police d'intervention, afin de lui rappeler l'une de ses compétences qui consiste à identifier et mettre en place des exclusions de secteur pour les personnes qui pourraient être considérées comme initiatrices de ce type de projet malveillant. Finalement, une réunion est prévue avec la régie qui coordonne les communs sur la zone du chemin des Deux-Communes et de la place Graveson pour travailler ensemble.



### 3.2 M. Bruno da Silva, Conseiller administratif

#### 3.2.1 Engagement des pompiers de la commune

M. Bruno da Silva souligne l'engagement et l'efficacité avec lesquels la compagnie de la commune s'est engagée trois nuits consécutives, les deux premières dans le périmètre du chemin des Deux-Communes pour les incendies de containers et la troisième pour un incendie dans le cadre des travaux de rénovation d'un immeuble résidentiel dans le quartier du Curé-Desclouds. Les pompiers volontaires sont bien intervenus, avant même l'arrivée du SIS, et aucun blessé n'est à signaler.

#### 3.2.2 Social

M. Bruno da Silva informe, comme cela a déjà été fait en commission sociale, que la commune de Thônex a hébergé pendant tout l'été un site de distribution de colis alimentaires, en partenariat avec les Colis du Cœur et le département de la cohésion sociale de M. Thierry Apothéloz. La dernière journée de distribution a eu lieu samedi dernier et un terme a donc été mis à l'opération. Plus de 4'500 colis alimentaires ont été distribués et plus de 900 familles, pour l'essentiel chénoises, ont pu être aidées, grâce au travail d'environ une centaine de bénévoles dont la majorité provenait de la commune. M. Bruno da Silva remercie donc tout particulièrement ces bénévoles et souligne l'engagement de certains membres du personnel communal, des patrouilleuses et des sauveteurs auxiliaires qui ont toutes et tous répondu très rapidement à l'appel. M. Bruno da Silva annonce par ailleurs l'arrivée au sein du service social de Mme Evana Rodrigues de Sousa qui occupera le poste d'assistante sociale et qui sera présentée lors de la prochaine séance de Conseil municipal. Cette nomination fait suite, selon M. Bruno da Silva, au remplacement de Mme Torrent qui a quitté la commune au mois d'avril 2020. Enfin, M. Bruno da Silva a dû acter l'annulation du voyage des aînés qui devait avoir lieu d'ici trois semaines avec comme destination les Dolomites. Un courrier a été envoyé à toutes les personnes inscrites et la commune tentera dans la mesure du possible de reporter le voyage à l'année prochaine, en repartant sur les mêmes modalités afin de ne pénaliser personne.

#### 3.2.3 Culture

Comme cela a été remarqué, M. Bruno da Silva annonce que la commune a dû procéder à de nombreuses annulations dans le cadre de sa programmation culturelle ainsi que celle de ses partenaires qui avaient des activités sur la commune, parmi lesquelles les Rencontres musicales et un certain nombre de représentations de la culture de proximité. La saison reprend tant bien que mal. La commune a décidé à la dernière minute de construire un projet qui a duré une soirée, jeudi passé. Il s'agissait de la projection du film Intouchables sur la place Graveson qui a été organisée en presque deux semaines grâce à la participation de l'association ADN Projet que M. Bruno da Silva remercie. Cette projection a été un franc succès malgré le peu de communication qui a pu être effectué, et la commune se réjouit de renouveler ce projet l'année prochaine, peut-être sous d'autres modalités.



## 4. Rapports des commissions

### 4.1 M. Guy Saudan, président de la commission cohésion sociale, pour la séance du 25 août 2020

*Pour cette première commission de la législature, nous avons reçu des informations sur ce qui a été fait lors du semi-confinement. Un service de course et de livraison à domicile a été mis en place pour les personnes les plus fragiles. Thônex a également participé à la distribution de colis alimentaires avec l'aide de bénévoles et des sauveteurs des 3 communes chénoises.*

*Le CA nouvellement élu nous a ensuite présenté sa vision de l'avenir du service social, avec un développement qui se fera sur 4 pôles :*

*Les TSHM*

*Les correspondants de nuit*

*Un pôle administratif*

*UN pôle social avec l'engagement d'une assistance sociale*

*Aucun vote n'était à l'ordre du jour.*

*Pour plus de détails, le PV de cette réunion se trouve sur le CMnet.*

### 4.2 M. Fabrice Boux de Casson, président de la commission travaux, bâtiments, pour la séance du 1<sup>er</sup> septembre 2020

*La commission travaux et bâtiments ainsi que la commission culture se sont réunies en présence de M. Pascal Ueblinger, Maire, de M. Bruno Da Silva, conseiller administratif, et de M. François Fortuna, Secrétaire général adjoint.*

*Les points 1 et 2 de l'ordre du jour ont été traités ensemble.*

*Au point 1, de l'ordre du jour, Monsieur Fortuna a présenté un inventaire des locaux communaux, et donné des informations sur les futurs locaux.*

*Le Point 2 de l'ordre du jour portait plus spécifiquement sur le devenir du bâtiment provisoire, actuellement occupé par l'administration communale au chemin du Bois-des-Arts, et ceci en lien avec des parcelles (situées promenade des Oiseaux) récemment acquises par la Commune. Sur ces parcelles, la construction d'un petit pavillon pourrait être envisagée.*

*Par 10 voix contre et trois abstentions, il a été décidé de ne pas garder le bâtiment provisoire.*

*Par 11 voix pour, une voix contre et une abstention, les commissaires ont demandé au Conseil administratif de poursuivre le projet de création d'un lieu de vie, qui pourrait être un pavillon/ maison des associations, au milieu des parcelles situées à mi-chemin entre le nouveau parc prévu en continuité de la place de Graveson, le parc Munier et les nouveaux bâtiments administratifs.*

*Le Point 3 de l'ordre du jour concernait la Villa Vincent sise 13 avenue Tronchet : le Service des monuments et des sites s'étant finalement prononcé en faveur de la réaffecter.*



*Par 12 voix pour et une abstention, les Commissaires ont demandé au Conseil administratif de présenter un projet pour la façade, les surfaces extérieures ainsi que l'aménagement de l'intérieur de la Villa. Il conviendra d'essayer de trouver des subventions ou autres ressources pour le réaménagement de ce bâtiment qui, de facto, sera une vitrine du nouveau bâtiment administratif.*

*Au Point 4, la Mairie ayant reçu l'autorisation de réaliser les travaux au restaurant Le Nautica, Monsieur Pascal Ueblinger a brièvement présenté les réaménagements nécessaires pour le remettre aux normes. Ce point sera présenté à la commission des finances.*

*La séance a été levée à 20h24.*

#### 4.3 M. Martin Germann, président de la commission urbanisme, développement durable, Agenda 21, pour la séance du 27 août 2020

*Après des brefs rappels sur les 17 objectifs de l'Agenda 2030 de l'ONU et sur les engagements de la commune avec le label Cité de l'énergie au point 1 de l'ordre du jour, la commission, au point 2 de l'ordre du jour, a décidé à l'unanimité d'inviter le Conseil administratif à :*

- a) prendre contact avec l'association Printemps d'abeilles pour étudier la possibilité de réaliser un projet d'installation de rucher communal et de soutien aux pollinisateurs sauvages comprenant un volet pédagogique de présentation aux écoles ;*
- b) étudier les projets semblables d'autres apiculteurs.*

*Au point 3 de l'ordre du jour, à l'unanimité la commission a décidé de renvoyer le traitement de la motion PDC « Luttons contre les îlots de chaleur en milieu urbain » à sa prochaine séance puisque le bureau de l'urbanisme mandaté par la commune sera alors auditionné à ce sujet, de même qu'au sujet de la résolution visant à compléter la fiche du Plan directeur communal liée aux équipements publics.*

La Présidente demande à M. Noël de présenter le rapport de la commission culture, loisirs, jumelage. Ce dernier précise qu'il s'est agi d'une commission réunie, et que le rapport a déjà été présenté par M. Fabrice Boux de Casson.

#### 4.4 M. Alain Nicolet, président de la commission des espaces publics, pour la séance du 3 septembre 2020

*Jeudi 3 septembre 2020, a eu lieu la première séance de la commission des espaces publics, qui s'est déplacée sur deux sites importants de la commune. En présence de Messieurs Marc Kilcher, Conseiller administratif, M. Fortuna, secrétaire général adjoint, M. De Oliveira, ingénieur civil, M. Philippe, responsable du service des routes et espaces verts, et Mme Thomas, administratrice du cimetière.*

*Au point 1 de notre ordre du jour, nous avons eu au Centre de la Voirie, la présentation du service des routes et espaces verts par M. Philippe. Puis la visite explicative du dépôt et de ses annexes.*

*Pour le point 2 nous nous sommes rendus au cimetière de Thônex afin de mieux connaître le lieu et par l'intermédiaire de Mme Thomas, ses diverses modalités administratives. La commission a étudié sur place, le dossier d'agrandissement d'un troisième étage du columbarium, présenté par M. De Oliveira.*

*Pas de divers.*

*La séance a été levée à 19h40.*



#### 4.5 M. Philippe Calame, président de la commission des finances, pour :

##### 4.5.1 La séance du 11 juin 2020

*Présents : 8 commissaires/ 8*

*Pascal Ueblinger et Marc Kilcher, Conseillers administratifs*

*Michel Zeder, secrétariat général*

*Ordre du jour :*

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2020*

*Le PV est approuvé par 4 oui et 3 abstentions.*

2. *CSSM – DT 184 : demande d'un crédit de CHF 100'308,- (+/\* de CHF 300'924,-) en vue de la rénovation et amélioration énergétique des bâtiments sis 39, rte de Sous-Moulin.*

*Marc Kilcher nous informe que le bureau du conseil du CSSM, suite à la faillite du tenancier du restaurant souhaite axer ses prochains investissements de rénovation sur le restaurant afin de pouvoir doter d'un outil moderne le futur repreneur du restaurant. Dans ce contexte, le bureau du CSSM reporte à une date ultérieure ce projet de rénovation des bâtiments jugés moins prioritaire.*

3. *CSSM – DT 189 : demande d'un crédit de CHF 494'300,- (1/3 de CHF 1'482'898,90) en vue de la rénovation du terrain de football synthétique B du Centre sportif Sous-Moulin*

*Ce point sera abordé lors du point 7 du présent ordre du jour.*

4. *Traitement de la proposition de l'UDC adressée au bureau du Conseil municipal relative à des remises financières consécutives à la crise sanitaire due au Covid 19.*

*Le groupe UDC a adressé une demande en 3 volets liés aux aides financières liées à la pandémie Covid-19, soit*

- *Demande de diminution des taxes et émoluments d'empîement sur le domaine public*

*Cette taxe rapporte environ Fr. 10'500.- par an et à ce jour aucune entreprise n'a contacté la commune pour demander un allègement. Après débat cette proposition n'est pas retenue.*

- *Demande d'exonération de la taxe professionnelle communale pour les entreprises dont le montant de la taxe est inférieur à Fr. 100.-/an*

*Il est rappelé qu'en raison de la loi une exonération ne peut se faire que pour l'ensemble des entreprises et non pour une partie d'entre elles. Cette taxe rapporte environ 1.5 millions par an pour quelque 620 entreprises soumises dont plus de la moitié paye une taxe entre 30.- et 100.-/an. La possibilité de réduire de Fr. 100.- le montant de la taxe à toutes les entreprises aurait un coût d'environ Fr. 41'500.- mais engendrerait des démarches administratives importantes auprès des quelque 620 entreprises communales. Après débat, cette proposition n'est pas retenue.*

- *Demande de gratuité des frais de pension de la petite enfance et des frais de repas des restaurants scolaires jusqu'à la fin de l'année civile.*

*Selon le trésorier de la Fondation de la jeunesse une telle gratuité aurait un coût supérieur à Fr. 500'000.-. Des débats il ressort que cette mesure ne serait pas efficace car elle offrirait la gratuité y compris aux familles qui ont les moyens de payer ces frais et qu'il serait plus pertinent de faire des aides ciblées directement auprès des familles dans le besoin. Après débat la commission fait la recommandation suivante (6 oui et 1 abstention) :*



*La commission recommande à la Fondation de la jeunesse et à l'association Koala (association de mamans de jours que la Commune subventionne) de rappeler, dans leur courrier qu'elles adresseront aux parents lors de la prochaine rentrée scolaire, que le service de cohésion sociale de la Commune est à disposition pour des aides ciblées pour les familles dont les revenus auraient été réduits en raison de la crise économique.*

#### 5. Divers

*Aucun divers nécessitant d'indication au rapport.*

*La séance est levée à 19h35.*

#### 4.5.2 La séance du 8 septembre 2020

*Présents : 8 commissaires/8*

*Pascal Uehlinger, Conseiller administratif*

*Michel Zeder, secrétariat général*

*Ordre du jour :*

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2020

*Le PV est approuvé par 4 oui et 3 abstentions.*

#### 2. Comptes 2020 : point de situation à fin août

*Michel Zeder montre les chiffres à ce jour tenant compte de la pandémie COVID et de la gestion courante de la Commune.*

#### Economies :

*Postes vacants non encore renouvelés, intérêts plus faibles, jetons de présence des CM 1<sup>er</sup> semestre inexistant, pour un montant total d'env. 660'000.- auquel il faut ajouter un probable non dépensé dans les autres rubriques de l'ordre de 580'000.-*

#### Recettes supplémentaires :

*Impôts sur les chiens 2019-2020 (mis à zéro au budget en raison de la votation), redevance SIG, perte de gain des employés, rétrocession CSSM et ORPC, dividendes exceptionnelles BCGE, pour un total d'env. 480'000.-.*

#### Recettes inférieures :

*Rentrées fiscales, location salle des fêtes, piscines, parking, amendes d'ordre, moins de rétrocession FdJ, participation CFF en attente, pour un total d'env. 3'180'000.-, dont env. 2'750'000.- de recettes fiscales en moins.*

#### Dépassements de budget :

*Soldes pompiers 2019, dépenses covid, crédit budgétaires supplémentaires votés, 1<sup>er</sup> amortissement balle curling, intérêts négatifs, pour un total d'env. 200'000.-*

*Soit au final une différence probable par rapport au budget de 1'600'000.- en moins. Mais au final les reliquats d'impôts des années précédentes, suite aux auto-dénonciations, devraient diminuer au final ce montant.*



3. *Demande d'un crédit de CHF 269'500.- en vue de l'extension du columbarium*

*Ce point sera abordé au point 8 de la présente séance.*

4. *Pavillon des jardiniers aux Communaux d'Ambilly*

*Dans le crédit MICA pour les espaces publics de + de 42 millions, il était prévu env. 450'000.- pour une déchèterie et des wc publics. Suite à l'avancement des travaux le Conseil administratif, vu la charge d'entretien futures des espaces publics dans le secteur nord de la commune, a trouvé plus opportun de construire une annexe pour la voirie et les espaces verts, en plus des WC et déchèterie, afin d'y stocker une partie du matériel y dévolu et y créer un espace pour les pauses des collaborateurs et un petit atelier de réparation, le tout couplé avec un transformateur SIG et un espace pour TOSA. A charge de la Commune ce projet prévoit un surcoût global d'environ 1'600'000.-.*

*A ce jour il reste un solde non dépensé sur le budget de l'ordre de 1'400'000.- mais les surcoûts COVID n'ont pas encore été chiffrés précisément. Il faudra donc prévoir un dépassement de crédit.*

*Le Maire précise qu'il faudra revenir devant le CM pour la création de servitudes en faveur de SIG et TPG et qu'il se réserve le droit de faire voter un crédit d'investissement supplémentaire à ce moment, bien qu'il n'y ait pas obligation légale de voter ce crédit supplémentaire, les Conseillers municipaux ayant été informé et car la situation peut être régularisée à la clôture du crédit.*

*Par 6 oui et 1 abstention, les commissaires approuvent cette démarche.*

5. *Divers*

*Des commissaires posent différentes questions au Maire sur l'ensemble de ses dicastères. Elles ne nécessitent pas de figurer au rapport mais sont disponibles au PV pour les élus.*

*La séance est levée à 19h41.*

4.6 M. Pierre Bickel, président de la commission économie publique, pour la séance du 15 septembre 2020

*En préambule, M. Marc Kilcher précise que le Conseil administratif souhaite donner plus de clarté et visibilité à cette thématique en la dégageant de la commission « fourre-tout » de la dernière législature, qui comprenait entre autres les parcs et promenades.*

*Ensuite Mme Emilie Fischer, chargée de communication, a rendu compte de la 2<sup>e</sup> édition du Forum des entreprises, organisé en commun avec Chêne-Bourg, et qui a réuni une quarantaine d'entreprises. Il a été relevé la difficulté de trouver des sujets qui intéressent un large spectre d'entreprises, par exemple dans les domaines de la fiscalité et des nouvelles lois.*

*M. Philippe Guex rapporte sur la dernière Cité des métiers, organisée en commun avec les Trois-Chêne et l'Office de l'orientation, la formation professionnelle et continue, avec la présence de 11 entreprises, qui ont procédé à 88 entretiens pour 41 places d'apprentissage. La pandémie n'a pas encore permis d'avoir un retour de l'OFPC quant aux contrats d'apprentissage signés.*

*Au vu des engagements déjà pris pour ces deux manifestations en 2021, la commission vote à l'unanimité son accord.*

*M. Philippe Calame revient sur les mesures prises par la commission des finances dans sa séance du 11 juin en relation avec les conséquences économiques de la pandémie.*



*Quatre points sont à retenir de cette séance :*

- *Mener une réflexion et une action afin de mieux mobiliser les entreprises pour le Forum et la Cité des métiers, ainsi que les jeunes concernés par cette dernière.*
- *Voir dans quelle mesure la Mairie peut aider les très petites entreprises dans les démarches et tâches administratives en relation avec l'apprentissage.*
- *Promouvoir plus largement le « chèque-service » auprès des Thônésiens qui emploient du personnel de maison ;*
- *En cas de seconde vague de la pandémie, prévoir une liste de tous les commerces offrant des services de livraison à domicile ou de repas à l'emporter.*

#### 4.7 M. Stephen Knörr, président de la commission sécurité publique, pour la séance du 15 septembre 2020

*Cette commission s'est réunie le 15 septembre à 20h. En présence de M. Marc Kilcher CA délégué, de Mme Nathalie Lacombe, de M. Alexandre Quinodoz, respectivement Sergente et Caporal de la Police Municipale de Thônex.*

*Deux points à l'ordre du jour*

*Point 1 : Présentation du service de la Police Municipale*

*La sergente Lacombe et le Caporal Quinodoz nous ont commentés une présentation décrivant les effectifs, le matériel, l'organisation, les tâches, les missions, ainsi que les perspectives d'avenir de notre Police Municipale.*

*De cette présentation il ressort :*

*Que lors de la sombre période courant de mars à juillet, dans le cadre de la mobilisation de nos effectifs sous la bannière cantonale du travail fourni a été conséquent. Dans ce cadre, l'antenne de la rue de Genève a été d'un grand secours.*

*Que depuis l'application pleine et entière des nouvelles compétences de police judiciaire, lesquelles il sied de le relever sont antinomiques du travail de la Police de proximité et extrêmement chronophages, nos agentes et agents se trouvent face au paradoxe d'avoir deux patrons dont les priorités divergent et surtout dont le niveau hiérarchique est différent. Le ministère public prévalant sur le Conseil Administratif.*

*Point 2 : Divers*

*Il est fait mention de deux flyers, l'un émanant de pro vélo et contenant des lois et règlements parfois oubliés par les cyclistes et l'autre décrit les nouveaux modes de mobilité douce.*

*La séance a été levée à 21h24.*

### **5. Délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la Loi sur l'administration des communes (DA-20-02)**

La Présidente cède la parole à M. Marc Kilcher qui n'a rien de particulier à préciser.

au vote :

- L'entrée en matière est approuvée à l'unanimité (23 voix)

au vote :

- La discussion immédiate est approuvée à l'unanimité (23 voix)

La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante est votée :

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le conseil administratif pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter de surcharger le conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussion par-devant le conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique,

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par : 23 voix pour soit à l'unanimité

1. De charger le conseil administratif de passer les actes authentiques, concernant :
  - 1) Les cessions au domaine public des terrains et hors-ligne provenant des propriétés voisines,
  - 2) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement,
  - 3) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci,
  - 4) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales,
  - 5) les changements d'assiettes de voies publiques communales, à condition que les opérations visées sous chiffres 1,2,3, 4 et 5 résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.

Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2020-2025.

## **6. Nomination de 4 membres à la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex (DM-20-04)**

au vote :

- L'entrée en matière est approuvée à l'unanimité (23 voix)

au vote :

- La discussion immédiate est approuvée à l'unanimité (23 voix)

Mme Julie Bersier propose pour le groupe PLR M. Florian Wünsche.

M. Philippe Calame propose pour le groupe PDC-Vert'Libéraux Mme Jacqueline Tomasini.

M. Bastien Leutenegger propose pour le groupe Alternative Ecologique et Sociale Mme Sandy Tripet.

M. Stephen Knörr propose pour le groupe UDC Mme Marina Casabella.

La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante est votée :

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre t) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu les statuts de la fondation en faveur de la jeunesse de Thônex, adoptés par le conseil de fondation le 7 septembre 2009,
- vu l'article 11 des statuts susmentionnés,
- attendu que le conseil municipal doit élire autant de membres qu'il y a de partis politiques siégeant au conseil municipal de Thônex, soit quatre membres pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2025,

Le conseil municipal

d é c i d e

par : 21 voix pour  
2 abstentions

de nommer :

- M. Wünsche, pour le PLR (libéral-radical)
- Mme Tomasini, pour le PDC-VL (démocrate-chrétien, verts-libéraux)
- Mme Tripet, pour l'ALT (alternative)
- Mme Casabella, pour l'UDC (union démocratique du centre)

pour siéger au conseil de la fondation en faveur de la jeunesse de Thônex pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2025.

## 7. CSSM – DT 189

**Demande d'un crédit de CHF 494'300.- (1/3 de CHF 1'482'898,90) en vue de la rénovation du terrain de football synthétique B du Centre sportif de Sous-Moulin (DA-20-01)**

La Présidente cède la parole à M. Marc Kilcher.



M. Marc Kilcher, conseiller administratif délégué aux écoles, jeunesse et sports, informe que depuis la législature passée, il a été constaté que beaucoup de retard dans les investissements de remplacement des surfaces de jeu, de l'éclairage et des infrastructures à disposition sur la zone dédiée au football avait été pris au sein du Centre Sportif de Sous-Moulin. Depuis presque 3 ans, de manière régulière, le Conseil administratif sollicite du Conseil municipal une part d'investissement dans ce projet, comme cela se fait également dans les deux autres communes des Trois-Chêne sachant que ces investissements sont répartis de manière égale entre les trois communes. Le passage en synthétique du terrain D a déjà été abordé et il s'agit aujourd'hui de solliciter le Conseil municipal pour le projet de rénovation du terrain B, situé à côté du terrain A, le premier grand terrain officiel du club sportif Chênois. L'objectif est de basculer ce terrain en synthétique car son utilisation très fréquente ne rend plus possible le maintien de la surface engazonnée. Cette rénovation permettra en outre d'autoriser des matchs de ligue qui pour l'instant ne peuvent pas avoir lieu notamment car la sécurité tant des joueurs que des spectateurs n'est pas assurée, comme le montre le dossier technique transmis. Avec cette rénovation, si elle est validée par le Conseil municipal de Thônex ainsi que par ceux de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries, le CSSM sera donc en mesure d'offrir sur ce terrain B des matchs de championnat validés par l'Association Suisse de Football qui ne le sont pas actuellement compte tenu du fait que la structure n'est plus à la hauteur des exigences requises en termes de sécurité.

M. Philippe Noël, président de la commission sports, police et militaire sous la précédente législature, annonce que la commission qui a traité le sujet à l'époque a accepté de soutenir ce projet de rénovation à l'unanimité.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances, informe que lors de la séance du 11 juin 2020, ce crédit amorti sur 10 ans a été accepté à l'unanimité, soit 7 voix.

La discussion est ouverte.

M. Richard Stark fait remarquer que le planning des travaux de cet objet n'a pas pu être maintenu. Autrement dit, les travaux qui auraient dû être réalisés pendant l'été 2020 n'ont pas pu l'être. M. Richard Stark se pose donc la question des coûts que risque d'engendrer le report, sachant que la saison touche à sa fin et que les travaux risquent d'être reportés au printemps voire à l'été prochain. M. Richard Stark, qui fait partie du Conseil intercommunal de la présente législature et y siégeait déjà lors de la précédente, est tout à fait favorable à ce projet mais se demande s'il ne serait pas préférable de revenir ultérieurement avec les coûts qui correspondront à la réalité des besoins pour la réalisation.

M. Marc Kilcher confirme que ce dossier était effectivement en stand-by et a été repris par la commission des finances sous la nouvelle législature. Le point relevé par M. Richard Stark est tout à fait juste mais il s'agit de replacer le contexte. L'ensemble des chiffres présentés ici ont été, selon la règle en place au sein du CSSM, rendus sur devis. Tous les prix ont été rediscutés par M. Michel Sautier durant la période estivale. Le Conseil municipal de Chêne-Bougeries a déjà validé le projet et il est encore possible, dans le cadre de ce budget, d'assurer l'ensemble des prestations à fournir. Si la prochaine crise Covid devait arriver d'ici trois semaines, ce que M. Marc Kilcher n'espère pas, la rénovation serait encore une fois repoussée. Cependant, les communes disposent d'une marge d'imprévu, sachant par ailleurs que le bureau du Conseil intercommunal est en mesure d'adapter le chantier ou de le stopper. M. Marc Kilcher ne voit donc pas de raison politique de ne pas soutenir ce projet. Au contraire ce point démontre le souhait de la commune de



voir les marchés publics se poursuivre et reprendre. En outre, les joueurs attendent cette rénovation depuis longtemps et il serait difficile d'annoncer que ce projet est refusé car la commune a des doutes sur les devis des entreprises.

M. Philippe Calame annonce qu'il doit se récuser sur ce point de l'ordre du jour.

M. Richard Stark remercie M. Marc Kilcher pour sa réponse rassurante et comprend que les travaux pourraient malgré tout commencer cet automne.

M. Marc Kilcher indique qu'il faut prendre en compte le délai référendaire de 40 jours mais qu'il sera en tout cas possible de commencer cette année.

M. Stephen Knörr fait remarquer que le dossier fourni précise que la vie d'un terrain synthétique est comptabilisée en heures, ce que le CSSM n'a pas fait, bien qu'il soit effectivement temps de changer le terrain qui a 16 ans et peut durer en moyenne 12 ans. Cette question a déjà été abordée avec le représentant de la commune au CSSM et M. Stephen Knörr voudrait savoir si le centre sportif pourrait, pour le prochain terrain, prendre la peine de compter les heures d'utilisation. Par ailleurs, il se demande comment se recycle un terrain synthétique.

M. Marc Kilcher précise que ses compétences en termes de recyclage d'un terrain synthétique sont limitées mais qu'il pourra poser la question et envoyer à M. Stephen Knörr une réponse plus détaillée de la part de l'entreprise Jacquet qui prendra ce mandat en charge s'il est validé ce soir. Par ailleurs, la rénovation du terrain C devrait probablement être entreprise d'ici 2024-2025 et M. Marc Kilcher ose espérer que d'ici-là, M. Michel Sautier sera en mesure de présenter un dossier technique avec une espérance de vie en heures.

La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante est votée :

- vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que le terrain B est le 2<sup>ème</sup> terrain en herbe du stade des Trois Chêne qui a été transformé en terrain synthétique,
- attendu que la durée de vie d'un terrain synthétique est estimée à 12 années, que le terrain B aura 16 ans cet été et qu'il présente de nombreux signes d'usures,
- attendu qu'en l'état actuel ce terrain n'est pas homologable par l'Association Suisse de Football (ASF),
- attendu que la surface de jeu qu'offre ce terrain (100x64m) permettrait, après sa mise en conformité, de jouer en 1<sup>ère</sup> ligue et offrirait aux premières équipes féminines et masculines la possibilité de jouer en cas de mauvais temps ou de fermeture du terrain principal,
- vu l'exposé des motifs et le plan financier des travaux présenté par le Centre sportif Sous-Moulin,



- vu le préavis favorable émis par les membres du Conseil Intercommunal pour le projet et son coût lors de la séance du 26 février 2020,
- vu le dossier technique DT-189 transmis par le CSSM en date du 26 février 2020,
- vu le préavis favorable émis par la commission des sports lors de sa séance du 12 mars 2020,
- vu le préavis favorable émis par la commission des finances lors de sa séance du 19 mars 2020,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par : 22 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 494'300,- ( $\frac{1}{3}$  de CHF 1'482'898,90) en vue de la rénovation du terrain de football synthétique B au Centre sportif Sous-Moulin (CSSM).
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 494'300,-- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 3416.330, de 2021 à 2030.
4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.

## **8. Demande d'un crédit de CHF 269'500 en vue de l'extension du columbarium (DA-20-03)**

La Présidente cède la parole à M. Marc Kilcher.

M. Marc Kilcher, conseiller administratif délégué aux espaces publics et au cimetière, explique que le cimetière de Thônex dispose d'un columbarium qui n'est pas complètement occupé et dont la capacité actuelle est de 144 places mais que les incinérations et l'utilisation du columbarium répondent à une demande importante. Au 30 juin 2020 il ne restait plus que 53 cases, et à compter d'une moyenne d'environ 17 inhumations par année pour lesquelles les familles sollicitent l'utilisation du columbarium, ce dernier sera bientôt complet, bien qu'il faille prendre en compte le renouvellement des concessions et les changements qui peuvent amener à ce que le nombre de demandes par année diminue. Une solution de compromis a été proposée à la commission des espaces publics. Il ne s'agit pas d'une réponse à l'évolution à long terme que connaîtra la commune de Thônex mais d'une réponse médiane, qui reflète le cadre actuel du cimetière et qui consiste à surélever le columbarium actuel et à y inclure 102 cases supplémentaires pour un total de 391 cases. Sur ce sujet, la raison ainsi que le souci d'être en mesure d'offrir un lieu d'inhumation aux citoyens de la commune ont primé.



M. Philippe Calame, président de la commission des finances, annonce que cette dernière a préavisé favorablement cette demande de crédit amortie sur 30 ans à l'unanimité, soit 7 voix.

M. Alain Nicolet, président de la commission des espaces publics, informe que par 6 voix pour et 1 abstention, cette dernière est favorable à donner l'aval au Conseil administratif dans le cadre du projet d'agrandissement du columbarium dont le montant total s'élève à CHF 269'500.-.

au vote :

- La discussion immédiate est approuvée à l'unanimité (23 voix)

M. Stephen Knörr donne lecture de la déclaration du groupe UDC :

*Ce crédit est une première puisqu'il a été voté debout en plein air ! Ce qui n'a en rien péjoré la qualité tant de la présentation que des débats.*

*L'UDC votera favorablement ce crédit ! Crédit qui paradoxalement est le corolaire d'une augmentation du nombre d'habitants alors pour une fois que cette augmentation n'a pas pour conséquence, la destruction de poumons de verdure, l'abatage d'arbres centenaires, l'arrachage de haies, la disparition de biotopes, le bétonnage de zones agricoles et de zones villas, l'agrandissement des routes, nous le voterons sereinement tout en nous demandant pourquoi « on » s'obstine à s'attaquer aux conséquences plutôt qu'à la cause ?*

M. Philippe Calame annonce que le groupe PDC-Vert'Libéraux approuvera cette demande de crédit. Néanmoins certains de ses membres se posaient la question de savoir pourquoi ce columbarium ne pourrait pas être davantage surélevé, comme cela se fait dans d'autres cimetières du canton. Le groupe lance un message et demande au Conseil administratif, lorsque la nécessité d'agrandir le columbarium se présentera à nouveau, d'être attentif à l'économicité du terrain et à la préservation de l'espace vert en prévoyant dès le départ la possibilité d'avoir un columbarium d'une plus grande hauteur.

M. Marc Kilcher explique que le socle en béton actuel est malheureusement limitatif, à savoir qu'il ne permet qu'un rehaussement de trois niveaux.

A la question de M. Pierre Bickel de savoir quelle est la durée des concessions, M. Marc Kilcher répond qu'elle est de 20 ans.

La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante est votée :

- Vu les articles 30, alinéa 1 lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que le columbarium du cimetière communal a été mis en service en janvier 1998 et qu'à ce jour il n'a fait l'objet que d'une seule extension en 2011,
- Vu l'augmentation de la population attendue ces prochaines années suite au développement de plusieurs nouveaux quartiers, notamment celui de Belle-Terre,
- Attendu que la limite de capacité actuelle de 289 cases sera atteinte prochainement,



- Vu l'accroissement des demandes qui attestent d'une évolution de la société par rapport a. ce mode funéraire,
- Vu l'exposé des motifs établi par le service technique communal,
- Vu les coûts annuels induits par cette extension qui ont été évalués à CHF 13'026,-, chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les frais d'exploitation et les charges de financement,
- Vu le préavis favorable de la commission des Espaces Publics du 3 septembre 2020,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 8 septembre 2020,  
Sur proposition du Conseil administratif,  
Le conseil municipal

d é c i d e

par: 23 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 269'500,- destiné à l'agrandissement du columbarium du cimetière qui permettra de disposer de 102 cases supplémentaires.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense de 269'500,- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 7710.330, dès la première année d'utilisation du bien qui est estimée à 2021.

## **9. Motion interpartis déposée dans le délai légal, intitulée : « luttons contre le gaspillage alimentaire » (MM-20-01)**

*Point non traité lors de la séance du 17.12.2019.*

La Présidente cède la parole à M. Bastien Leutenegger pour la lecture de la motion.

M. Bastien Leutenegger précise tout d'abord que cette motion aurait dû être lue par M. Bruno da Silva mais que ce dernier ayant été élu au Conseil administratif, il va s'en charger.

Projet de motion interpartis  
Luttons contre le gaspillage alimentaire

Le gaspillage alimentaire est un fléau de nos sociétés modernes et un problème plus que jamais d'actualité. La prise de conscience à ce sujet gagne en importance et les statistiques les plus récentes montrent toutes que de grands progrès peuvent être faits afin de limiter ce phénomène.



Rien qu'en Suisse, ce sont plus de 2,6 millions de tonnes de produits qui finissent à la poubelle chaque année, ce qui correspond à 1/3 de ce que nous produisons. Il est intéressant de constater qu'environ la moitié de ce gaspillage provient des ménages et des commerçants avec une tendance à la hausse.

L'impact sur l'environnement est aussi très important, car la production de nourriture nécessite une consommation importante de ressources variées, telles que l'eau ou la terre pour ne citer que celles-ci. Ainsi, cette production alimentaire perdue, contribue inutilement à l'exploitation de nos ressources et enclenche *des* mécanismes coûteux et polluants, pour finalement ne pas être consommée.

Pour contrer ce fléau, des projets divers ont été lancés, notamment celui de l'entreprise *Too Good To Go* qui vise à mettre en contact des détenteurs de produits alimentaires invendus et les particuliers qui souhaiteraient les consommer. Le principe est simple, intégrer à la plateforme de l'entreprise des commerçants, ou restaurateurs qui mettraient à disposition de particuliers, à prix modique, la nourriture, les plats concoctés qui s'apprêteraient à finir à la poubelle.

En plus de contribuer à la lutte contre le gaspillage alimentaire, ce projet permet aussi de mettre à disposition des aliments et des plats parfaitement comestibles à disposition des petits budgets. En effet, les prix pratiqués par l'entreprise sont extrêmement bas. On contribue donc aussi à la mise à disposition d'alternatives pour des ménages précarisés qui peuvent dès lors bénéficier d'occasions variées.

Récemment, l'entreprise *Too Good To Go* a étendu son action à des partenariats avec des entités publiques, notamment les communes, en leur proposant d'intégrer le projet. Concrètement, ce partenariat permet de lutter là aussi contre un gaspillage, celui des plats non servis dans les restaurants scolaires. En effet, pour de multiples raisons comme par exemple les nombreuses absences d'enfants non annoncées, les restaurants scolaires se retrouvent avec des restes, des portions non distribuées et donc bien souvent gaspillées.

Thônex, avec ses 6 restaurants scolaires et espaces de vie infantine, représenterait selon nous une bonne occasion de tester le programme *Too Good To Go* et d'offrir ainsi localement quelques repas aux riverains, à des prix défiant toute concurrence.

Les communes genevoises de Dardagny et Russin sont pionnières sur notre canton en ayant lancé cette année ce programme dans leurs établissements scolaires et d'autres communes sont aujourd'hui intéressées à l'intégrer.

Finalement, l'opération ne devrait engendrer aucun frais pour notre Commune, puisqu'il s'agit ici de mettre en vente des plats qui seront de toute façon déjà cuisinés. Les fonds ainsi récoltés pourraient alors être réinvestis au sein des écoles pour des activités pédagogiques en lien avec l'alimentation ou encore la lutte contre le gaspillage.

Considérant

- Que la lutte contre le gaspillage alimentaire est un problème sociétal majeur contre lequel il convient de s'engager
- Que de nombreuses familles peinent de plus en plus à subvenir à leurs besoins, notamment celui d'une alimentation saine et variée



- Que la Commune de Thônex, ayant 6 restaurants scolaires, peut agir sur la question du gaspillage des repas non distribués
- Que l'entreprise *Too Good To Go* propose des partenariats aux communes qui permettent de lutter contre ces problèmes de gaspillage
- Que cette opération ne devrait représenter aucun coût à la charge de la Commune de Thônex

Le conseil municipal invite le Conseil administratif :

- 1) à s'informer auprès des prestataires de services des restaurants scolaires du devenir des repas en trop ou non servis.
- 2) à prendre contact avec la start-up *Too Good To Go* et d'établir un projet de collaboration.
- 3) à définir trois destinations potentielles des fonds récoltés par la mise en vente de ces produits, projet en lien avec des activités pédagogiques.
- 4) à présenter le projet de partenariat avec la start up *Too Good To Go* ainsi que les destinataires potentiels des fonds récoltés à la commission des Écoles et jeunesse.

La discussion est ouverte.

Etant donné que les inscriptions aux restaurants scolaires ont été informatisées de manière à ne plus avoir de repas en reste, M. Stephen Knörr fait remarquer que la commune ne devrait plus avoir besoin de *Too good to go*, car il ne devrait pas y avoir suffisamment de repas pour devoir faire appel à une société. M. Stephen Knörr se demande donc ce qu'il en est.

M. Marc Kilcher rappelle que les restaurants scolaires ont intégré la Fondation de la jeunesse et que depuis environ une année et demie le système a effectivement été informatisé. Malgré tout, il existe encore des décalages importants notamment car des parents n'annoncent pas les absences de leurs enfants pour les repas. Électroniquement, les parents annoncent un plan de semaine mais il se peut, pour de multiples raisons, que ce plan ne soit pas maintenu et que les parents oublient de respecter le délai pour annuler le repas du lendemain. La discussion qui a eu lieu dans le cadre des restaurants scolaires a porté notamment sur le fait de pénaliser le moins possible les parents, sachant que certains d'entre eux ne sont pas forcément en mesure de suivre le plan annoncé en début d'année scolaire. Il existera donc toujours des repas en moins ou en plus, par exemple lorsqu'un enfant devait aller chez sa grand-mère mais ne peut finalement pas s'y rendre et doit manger au restaurant scolaire.

M. Stephen Knörr remercie M. Marc Kilcher pour cette réponse et rappelle qu'avait été abordée la possibilité de facturer quand même le repas pour les parents multirécidivistes ayant tendance à ne pas respecter le délai pour l'annulation.



M. Marc Kilcher souligne que le débat n'est pas financier. La réalité fait que lorsque presque mille repas sont gérés, il existe par défaut une certaine variation. Cela n'a rien à avoir avec la question de savoir comment des parents devraient être sanctionnés. De toute manière, lorsque ces derniers inscrivent leur enfant au restaurant scolaire, ils choisissent un modèle comprenant un certain nombre de repas dans la semaine, et sont facturés sur ce modèle. La taille de la ville de Thônex fait qu'en termes de production des repas il y aura toujours des surplus et donc une possibilité de travailler sur les restes de nourriture.

S'agissant de cette société qui, moyennant finance, récupérerait cette nourriture et la redistribuerait, M. Richard Stark demande aux motionnaires quel serait le fonctionnement vis-à-vis des cuisines scolaires, et en termes d'hygiène et de passation des repas. Par ailleurs, M. Richard Stark voudrait savoir à partir de quelle quantité de nourriture restante cette entreprise serait susceptible de s'intéresser à la commune de Thônex.

M. Philippe Calame, qui a participé à la rédaction de la motion, explique que la société *Too good to go* est un prestataire de service au même titre qu'*Uber*, c'est-à-dire qu'elle met en relation la personne qui souhaite vendre des repas déjà préparés et la personne qui serait prête à les acheter et prélève le montant défini par le prestataire qui vend le repas. Dans ce cas, les restaurants scolaires auraient un certain délai pour annoncer à l'application le nombre de repas qu'ils mettent à disposition, le lieu dans lequel il faut aller les chercher et l'heure limite. Les bénévoles ou les personnes engagées pour la distribution des repas mettraient alors dans un récipient ces portions pour le transport, et l'acquéreur viendrait les chercher jusqu'à une certaine heure dans le lieu défini par les restaurants scolaires et l'application. En termes de rémunération, cette société qui met en relation le vendeur et l'acquéreur prend sa part au passage. Il existe déjà deux communes sur le canton de Genève, sauf erreur Russin et Dardagny, qui ont signé ce partenariat l'année dernière. Si la motion est acceptée, le Conseil administratif pourra prendre contact avec ces dernières pour avoir leurs retours sur le fonctionnement. Quant à l'hygiène, les professionnels des restaurants scolaires sont sensibilisés car ils distribuent des centaines de repas par jour aux enfants de la commune et M. Philippe Calame n'a pas de crainte particulière à ce niveau-là.

M. Stephen Knörr a téléchargé le commentaire suivant : « Une multinationale danoise arrive à Genève. Tu télécharges l'application et découvres les commerçants participants à l'aventure anti-gaspi. Tu choisis un commerçant, tu réserves ton panier, tu le payes à moindre coût. Tu récupères ton panier en fin de journée. » Cela signifie qu'une personne des cuisines scolaires va devoir attendre que les repas soient récupérés. Il est possible de venir à 14h mais généralement le prestataire a d'autres intérêts. M. Stephen Knörr souligne par ailleurs qu'il existe la société genevoise Partage qui prend CHF 1,50.- par repas alors que *Too good to go* en prend CHF 2,90.-.

M. Philippe Calame précise que l'application qui est lancée à Genève part du principe général qui est fait pour les commerces qui vendent leurs invendus le soir avant la fermeture. Cette application permet cependant aux restaurateurs, traiteurs, fournisseurs de repas de définir les horaires de récolte, qui peuvent donc être fixés entre 13h30 et 14h30 si cela est souhaité. Partage est effectivement une solution que le Conseil administratif peut étudier. Le problème de cette organisation est qu'elle se déplace pour un certain nombre d'unités de repas et ne le fera pas pour uniquement trois repas dans un restaurant scolaire, contrairement à *Too good to go* avec laquelle il est possible de vendre des portions à l'unité que les personnes désirant acheter viennent chercher directement. Les autres motionnaires ne devraient pas être opposés au fait que le Conseil administratif étudie la solution offerte par Partage.



M. Alain Nicolet fait remarquer que les Conseillers municipaux sont en train de faire le débat d'une commission car comme le définissent les invites de la motion, il s'agit de demander au Conseil administratif de s'informer auprès des prestataires, de prendre contact avec la start-up, de définir trois destinations et de présenter le projet en commission des écoles. La situation est donc claire et la question est de savoir s'il est pertinent de donner ce mandat au Conseil administratif. Le débat pourra avoir lieu après cela.

Mme Jacqueline Menoud donne lecture de la déclaration du groupe Alternative Economique et Sociale :

*Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux.*

*Au début de l'année 2020, le Conseil municipal aurait dû traiter cette motion destinée à lutter contre le gaspillage alimentaire. Mais la situation sanitaire a imposé son report du fait de la suspension de toutes les activités du Conseil municipal.*

*Lors de son dépôt, cette motion a été soutenue par les groupes VI-VE et Gauche sociale qui siégeaient alors au Conseil. La lutte contre le gaspillage alimentaire sous toutes ses formes est de toute évidence un enjeu majeur de l'action écologique et sociale, c'est pourquoi le groupe Alternative écologique et sociale qui a succédé aux deux groupes cités précédemment soutient résolument cette motion.*

*Nous invitons l'ensemble des Conseillers et Conseillères à la voter et souhaitons que le Conseil administratif la mette en action dans les plus brefs délais.*

M. Bruno da Silva abonde dans le sens des propos de M. Stephen Knörr. Il est vrai que la fondation Partage propose également ce genre de prestation mais avec un partenaire unique, à savoir les HUG, sachant que le volume de repas y est quasi industriel. M. Bruno da Silva s'engage à se renseigner davantage à ce niveau-là et à en discuter avec son collègue dont dépend la commission concernée.

M. Stephen Knörr remercie ses préopinants pour ces précisions et fait remarquer que la discussion immédiate a pour but de laisser la possibilité de discuter. Il donne ensuite lecture de la déclaration du groupe UDC :

*Comme relevé dans la motion, le gaspillage alimentaire est un scandale. Les images qui ont circulé sur les réseaux sociaux montrant les innombrables restes de repas de restauration rapide abandonnés à même le sol sur la chaussée d'un pont lausannois après un « sitting » sont cruellement parlantes.*

*Si nous encourageons toutes les initiatives menées auprès des professionnels pour stopper le gaspillage, la logistique à engager pour les restaurants scolaires nous paraît fort contraignante. Six restaurants scolaires signifient-t-ils six points de vente où faudra-t-il assurer la collecte en un seul lieu pour satisfaire la clientèle ?*

*Qui va rester « de piquet » pour attendre le client ? Comment seront conservés les aliments ? Les autocuiseurs ne sont pas prévus à cet effet. Comment vont s'effectuer les paiements ? Surtout pourquoi ne faire le choix que d'une société comme par hasard la plus médiatisée etc etc !*

*Nombreuses sont les sociétés qui actuellement surfent sur le sentiment de culpabilité... Il faut rester circonspect, l'altruisme est-il le vrai moteur ? La société Too Good To Go prend une commission au passage.*



*Et justement en parlant de gaspillage, depuis plusieurs semaines, nous recevons des témoignages relatant l'abandon de cas de nourriture, de produits alimentaires dans la rue, Thônex est concernée, Vernier aussi. Comme les photos qui nous ont été fournies ne peuvent être considérées comme des preuves formelles, quelqu'un parmi vous aurait-il une idée d'où diable peuvent bien provenir ces marchandises alimentaires ?*

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote de la motion.

- La motion interpartis déposée dans le délai légal, intitulée : « luttons contre le gaspillage alimentaire » (MM-20-01) est acceptée par 21 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

#### **10. Motion déposée par les partis politiques siégeant au conseil municipal intitulé « abeilles, sentinelle de l'environnement » (MM-20-02)**

La Présidente cède la parole à M. Fabrice Boux de Casson.

M. Fabrice Boux de Casson donne lecture de la motion « Abeilles, sentinelles de l'environnement ».

##### Exposé des motifs :

Les abeilles existent sur notre planète depuis des millions d'années. Aujourd'hui, plus de 80 % de notre environnement végétal est fécondé par les abeilles, qui jouent un rôle prépondérant de pollinisateurs. Ainsi, des milliers d'espèces végétales sont encore sauvegardées grâce à l'action pollinisatrice des abeilles et près de 40 % de notre alimentation (fruits, légumes, oléagineux...) dépend exclusivement de leur action fécondatrice.

Par ailleurs, le miel est un produit naturel apprécié par les consommateurs, notamment pour ses qualités diététiques.

Pourtant, aujourd'hui, après avoir survécu à tous les changements climatiques, les abeilles sont menacées. Les causes sont multiples, mais il faut, en outre, citer les mutations profondes de l'environnement dues, entre autres, à des pratiques agricoles inadaptées (emploi abusif de produits phytosanitaires, remembrement, monoculture, ensilage...).

Face à ces constats désastreux toujours d'actualité, le Conseil Municipal souhaite continuer d'alerter les habitants de notre Commune de cette situation inquiétante et tenter de protéger les abeilles tout en encourageant les petites entreprises locales et notamment l'apiculture locale.

Il s'agit dans un premier temps d'identifier les sites adaptés à l'installation de ruches, éloignés de zones contaminées par des pesticides. Le nouveau Plan Directeur de Thônex prévoyant d'aménager des espaces attractifs de tranquillité pour la faune et d'encourager les projets de toitures végétalisées, des ruches pourraient être installées sur ces emplacements.



Cependant, à une certaine densité, l'abeille domestique est susceptible de submerger les autres butineuses et de contribuer à leur déclin. Il s'avère, en fait, important d'encourager la protection de la diversité et de l'abondance des espèces. D'un point de vue pollinisation, cela n'a aucun sens de défendre seulement les espèces domestiques. Seules, elles ne peuvent polliniser correctement les cultures et encore moins les plantes sauvages. Les insectes pollinisateurs se complètent et rendent la pollinisation meilleure. Les abeilles sauvages, par exemple, apportent du pollen à sec déposent des quantités plus importantes lorsqu'elles visitent des fleurs.

Ainsi, une bonne répartition des ruchers et des hôtels à insectes sur la Commune garantirait la pollinisation des plantes cultivées et sauvages. De tels "hôtels" servent d'abri et facilitent la survie hivernale d'insectes - principalement des osmies (abeilles sauvages solitaires) mais également araignées, coccinelles, chrysopes, carabes, syrphes, perce-oreille... Placer un hôtel près de haies mellifères (plantes qui produisent du nectar que les insectes butineurs vont transformer en miel) permet aux insectes de trouver de quoi se nourrir. En transportant ce nectar, ils vont polliniser les alentours et assurer ainsi la biodiversité des espèces.

Il est proposé de faire appel à un (ou plus) apiculteur – si possible demeurant sur les Trois-Chêne, ou une association. Un contrat devra être mis en place avec l'apiculteur ou l'association qui gèrera les ruches selon un cahier des charges à établir (mise en place sécurisée pour les habitants, entretien, nourrissage, traitement, remplacement des reines si nécessaire, récupération d'essaim, récolte et extraction du miel etc...). Enfin, en coordination avec les différentes écoles thônésiennes, l'apiculteur, ou l'association, devra faire des présentations annuelles (jusqu'à 4 classes par année) pour expliquer le fonctionnement des ruches et l'importance des abeilles et autres insectes sur notre environnement.

Cette motion est signée par les quatre groupes présents dans ce délibératif.

Considérant,

- le plan d'action de la Stratégie Biodiversité adopté par le Conseil fédéral le 6 septembre 2017,
- le rapport « Stratégie Biodiversité Genève 2030 (SBG-2030) » adoptée par le Conseil d'État le 21 février 2018,
- le Plan Directeur Communal qui indique la volonté de la Commune de sauvegarder et de promouvoir la biodiversité sur l'ensemble du territoire,
- la volonté de la Commune d'encourager les entreprises locales.

Sur une proposition initiale du Parti Libéral Radical, et suite à l'audition de l'association Printemps d'Abeille,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :



- étudier les possibilités de mettre en place des ruches et des hôtels à insectes sur le domaine public de la commune de Thônex en veillant à un juste équilibre pour ne pas favoriser un type d'abeilles en particulier.
- se rapprocher d'un ou plusieurs apiculteurs localisés sur les Trois-Chêne, ou d'une association, afin d'étudier les possibilités de collaboration pour le bénéfice de notre Commune.
- prévoir dans ce partenariat, des ateliers pédagogiques à destination des écoles de la Commune.

La discussion est ouverte.

M. Stephen Knörr donne lecture de la prise de position du groupe UDC :

*Motion interpartis « Maya sentinelle de l'environnement »*

*Le 6 août dernier le ministre de l'agriculture d'une province européenne appelée France a de nouveau autorisé les néonicotinoïdes, l'insecticide tueur d'abeilles (interdit en Suisse depuis fin 2018). Cette dérogation sera valable entre 2021 et 2023 et permettra aux planteurs de betteraves d'utiliser des semences enrobées de cette substance. Cette décision aura, à n'en pas douter, des conséquences sur les butineuses genevoises.*

*Alors ! Comment ne pas signer cette motion ? Comment ne pas la soutenir ? Nous avons tous dans notre enfance connu, fréquenté une certaine Maya.*

*Nous restons toutefois circonspects qu'en à son application. Combien de propriétaires privés acceptent l'installation de milliers de dards sur leur terrain ? A moins de rester très discret, nous sera-t-il possible d'installer des ruches dans les parcs, sur les toits des bâtiments publics, sans provoquer une levée de boucliers ? Pourrons-nous effectuer cette démarche en toute sérénité sachant que les abeilles sont considérées comme des animaux domestiques et engagent donc notre responsabilité ? Il nous faudra aussi veiller au vandalisme.*

*L'unique emplacement qui nous semble judicieux est le cimetière, il y a peu de chance que les locataires se plaignent, mais là aussi il nous faudra être prudent. Le cimetière de Thônex est une pénétrante très prisée des personnes désireuses de rentrer ou de sortir clandestinement de Genève. Nous serions désolés qu'en trébuchant sur une ruche l'une ou l'autre de ces personnes ne se blesse.*

*La disparition des abeilles très médiatisée n'est malheureusement que la partie immergée du problème. En effet, 80% des insectes européens ont disparu en 30 ans. Poursuivre l'installation d'hôtels à insectes est une excellente idée. Nous avons dû poursuivre car par le passé, n'avions-nous pas demandé à notre service des espaces verts de ne pas enlever toutes les souches, de laisser des baies en friche, d'organiser des amoncellements de branches mortes, des tas de feuilles afin que prolifèrent la petite faune et les insectes ?*

*Nous voterons cette motion.*

M. Philippe Noël fait part de la déclaration du groupe Alternative Ecologique et Sociale :

*Le groupe Alternative Ecologique et Sociale se réjouit de pouvoir, par le biais de cette motion « Abeilles, sentinelles de l'environnement », signée par tous les partis du Conseil municipal, d'apporter une contribution significative à la préservation de la biodiversité, des pollinisateurs et des abeilles. Nous saluons au passage l'initiative du groupe PLR dont la motion du*



*mois de juin n'a pas pu être déposée mais qu'il a ouverte à l'ensemble des groupes pour cette séance du mois de septembre. Cela devrait nous permettre de tirer tous à la même corde.*

*Quelques observations sur la motion et plus exactement sur les principes qu'elle défend.*

*Cette motion fixe un triple objectif puisqu'elle demande à la fois de promouvoir les abeilles et leur miel, de défendre plus généralement, comme le relève l'exposé des motifs de la motion, les pollinisateurs et la biodiversité, et enfin de mettre l'accent sur la dimension éducative, à savoir l'importance de l'apprentissage de cette nécessité de préserver l'ensemble de la biodiversité et plus particulièrement les insectes pollinisateurs, dont les abeilles.*

*Comme cette motion va être acceptée sans difficulté vu le soutien général, nous revenons sur la suite, c'est-à-dire le traitement par le Conseil administratif des invites. De ce point de vue-là il est important de relever ce qui a été dit ce soir par le président de la commission urbanisme et développement durable, à savoir le fait que nous avons auditionné dans le cadre de la séance de la fin août l'association Printemps d'abeilles qui est spécialisée dans les questions de biodiversité et de pédagogie et qui dispose d'une grande expérience par sa pratique, notamment auprès de communes genevoises. Comme l'audition de cette association s'est très bien passée, une recommandation a été faite à l'unanimité au Conseil administratif et M. Philippe Noël aimerait rappeler à ce dernier l'importance de pouvoir entendre cette association pour que la dimension pédagogique et éducative soit bien prise en compte. Il ne s'agirait pas, au sens de de M. Philippe Noël, que le Conseil administratif jette son dévolu sur une personne, sachant qu'il peut y avoir de la place pour de la diversité dans les interlocuteurs et les intervenants qui aideront la commune à agir sur cette question de la biodiversité. Ne pas oublier, car cela n'est pas directement présent, mise à part dans la troisième invite finale, la dimension pédagogique, non seulement auprès des enfants, pour que cette motion amène un véritable plus dans notre région par rapport à l'ensemble des éléments de biodiversité que sont les abeilles et les autres pollinisateurs.*

M. Fabrice Boux de Casson fait remarquer, concernant les hôtels à insectes, que des troncs d'arbres ont été laissés pour les insectes le long de la Promenade des lucanes, qui se trouve du côté de Belle-Ideé. Il semblerait que la commune, ou le canton, ait donc déjà commencé le travail.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote de la motion.

- La motion déposée par les partis politiques siégeant au conseil municipal intitulée « abeilles, sentinelles de l'environnement » (MM-20-02) est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

## **11. Propositions du Conseil administratif**

Le Conseil administratif n'a pas de proposition.

## **12. Questions écrites**

M. Marc Kilcher donne lecture de la réponse à la question de M. Philippe Calame posée lors de la séance du 12 novembre 2019 et concernant la répartition des impôts sur les personnes physiques.

Questions et réponses :



Le montant au compte des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques correspond non seulement à la part de l'ICC versé par nos habitants sur le revenu et la fortune mais également pour partie de l'ICC payé par les résidents d'autres communes ou de France mais qui travaillent sur la commune. Afin de connaître la part de chacun dans les recettes de la commune, la commune pourrait-elle obtenir de la part de l'administration fiscale cantonale les éléments statistiques suivants :

- Pour l'exercice 2017, sur la base des taxations des personnes physiques connues à ce jour : montant total de l'impôt ICC sur le revenu et la fortune payé par les résidents thônésiens perçu par la commune de Thônex.

Réponse : *Le montant d'impôt communal sur le revenu et la fortune revenant à la commune de Thônex dû par les résidents thônésiens s'élève à près de 18 millions de francs.*

- Montant de l'impôt ICC sur le revenu et la fortune payé par les contribuables qui résident sur le canton de Genève, hors Thônex, et ont obtenu des revenus sur Thônex perçu par la commune de Thônex.

Réponse : *Le montant d'impôt communal sur le revenu et la fortune revenant à la commune de Thônex dû par les résidents d'autres communes genevoises s'élève à un peu plus de 2,5 millions de francs.*

- Montant brut de l'impôt ICC sur le revenu payé par les travailleurs qui résident à l'étranger et travaillent sur Thônex sans la déduction de la compensation financière aux communes françaises perçu par la commune de Thônex.

Réponse : *Le montant d'impôt communal sur le revenu revenant à la commune de Thônex dû par les travailleurs frontaliers s'élève à près de 4,4 millions de francs. 3,7 millions taxés à l'impôt à la source et 0,7 million taxé comme quasi-résident.*

- Montant de la compensation financière aux communes françaises versé par la commune de Thônex.

Réponse : *Le montant de la compensation financière aux communes françaises n'évolue pas. Il est défini une fois pour toutes, soit CHF 1'614'096,41.- dans les comptes 2017. Tout autre montant de l'ICC perçu par Thônex est oublié dans les demandes précédentes. Il n'y a pas d'autre recette provenant de l'impôt communal sur le revenu et la fortune revenant à la commune de Thônex que ceux indiqués précédemment.*

- Montant total de l'impôt ICC sur le revenu et la fortune payé par les résidents thônésiens et perçu par les 44 autres communes genevoises.

Réponse : *Le montant d'impôt communal sur le revenu et la fortune revenant aux 44 autres communes genevoises dû par les résidents thônésiens s'élève à 4,9 millions de francs.*

- Pour l'exercice 2017 sur la base des taxations des personnes morales connues à ce jour : montant total de l'impôt sur les personnes morales perçu par la commune de Thônex en chiffres actualisés.

Réponse : *Le montant d'impôt communal sur le bénéfice et le capital revenant à la commune de Thônex s'élève à près de 2 millions de francs.*



M. Philippe Calame remercie M. Marc Kilcher et l'administration pour cette réponse extrêmement précise et rappelle que le but de sa question à l'époque était de savoir d'où provenaient les impôts touchés par la commune, sachant que la tendance était de dire que les impôts sur les personnes physiques étaient payés par les Thônésiens et les impôts sur les personnes morales par les entreprises. Cette réponse montre que près de 7 millions de francs sont payés par des personnes qui travaillent sur la commune de Thônex mais n'y habitent pas. Il est intéressant d'avoir ce rapport, car il démontre le poids des collaborateurs des entreprises sises sur la commune.

Il n'y a pas de nouvelle question écrite.

### **13. Propositions individuelles et questions**

#### 13.1 Entreprise de déconstruction automobile sur la commune de Gaillard

M. Philippe Noël fait part au Conseil municipal d'un sujet important dont certaines personnes sont déjà probablement au courant et qui a vu le jour à Gaillard et non pas sur le territoire de Thônex. Depuis peu, a été implémentée une entreprise de déconstruction automobile sur une zone inondable et maraîchère de la commune de Gaillard, proche du magasin Satoriz. Cette installation s'est faite par arrêté préfectoral, sans acceptation de la commune concernée. Le souci pour les riverains proches, notamment exploitants agricoles, et les communes de Gaillard et de Thônex réside dans les risques d'inondation réels, surtout à une époque où des intempéries violentes ont lieu à cause du changement climatique. Gaillard a engagé des avocats pour s'opposer à cette situation, néanmoins, Thônex est concernée en tant que commune voisine, tout comme l'Etat de Genève, car si une pollution de l'Arve et de la nappe phréatique s'opère, elle touchera peut-être plus globalement la Suisse. M. Philippe Noël a eu quelques informations qu'il a transmises au Conseil administratif et voudrait savoir si celui-ci a déjà entrepris des démarches à ce sujet. Il souhaite également signaler à ce Conseil qu'il a informé le canton par le biais des Verts genevois, et plus précisément des représentants à la commission de l'environnement du Grand Conseil, ainsi que Mme Delphine Klopfenstein, qui est députée verte au Conseil national et siège à la commission de l'environnement. M. Philippe Noël souligne qu'il s'agit d'un problème global qui ne concerne pas que les Verts de Thônex ou d'ailleurs et que la commune doit certainement jouer un rôle pour appuyer Gaillard face à ce qui est une violation des principes de précaution.

M. Marc Kilcher indique qu'il pas encore été informé par le Secrétaire général de ce sujet. Sans aucun problème le Conseil administratif prendra contact avec la commune de Gaillard pour prendre connaissance des détails de cette situation.

M. Philippe Noël transmettra au Conseil administratif, par l'intermédiaire du secrétariat général, tous les documents dont il dispose.

#### 13.2 Motions en suspens

M. Stephen Knörr rappelle que lorsqu'une motion est déposée, l'exécutif a habituellement 6 mois pour répondre ou non et se demande si le Covid a amené le Conseil administratif à prolonger ce délai.



M. Marc Kilcher souligne que le Covid a été un problème pour le monde entier mais que les élections municipales ont également eu lieu. Les motions sont effectivement encore en suspens sachant qu'un travail de redéfinition des dicastères a dû être effectué. L'administration a transmis au Conseil administratif la liste des motions en suspens. Il est possible que le délai des 6 mois ne soit pas respecté au jour exact mais le traitement des motions a repris avec l'installation du nouveau Conseil administratif.

### 13.3 Dispositif vidéo lors du Conseil municipal

M. Philippe Calame indique que lors des derniers Conseils municipaux avait été installée une caméra au fond de la salle pour que les séances soient retransmises sur internet, sachant que le public n'avait pas la possibilité d'y assister directement. Il avait cru comprendre que cette caméra avait été achetée par la commune de Thônex et si c'est le cas, il voudrait savoir pourquoi ce dispositif n'a pas été maintenu de manière à pouvoir retransmettre les séances sur le site internet de la commune dans les jours qui suivent le Conseil, et non forcément en direct sachant que cela demande un travail important.

M. Marc Kilcher annonce qu'une discussion a eu lieu à ce sujet avec M. Bruno da Silva et le Secrétaire général. En effet, le matériel utilisé lors des Conseils municipaux post-Covid a été loué et n'est pas propriété de la commune. Cependant, M. Bruno da Silva et M. Marc Kilcher lui-même sont convaincus que cette assemblée mérite d'être suivie par une caméra et que la commune doit prévoir la possibilité de visionner ce qui est décidé politiquement. Néanmoins, le résultat obtenu avec le matériel loué était visuellement acceptable mais a donné lieu à des problèmes de son, notamment pour le Conseil administratif qui se trouvait loin de la caméra. Un vrai travail est à réaliser mais le souhait, qui n'a pas encore été formalisé dans le cadre d'une discussion du Conseil administratif, est clairement de numériser ces débats et d'arriver à mettre en place un archivage électronique de ces séances.

M. Bruno da Silva ajoute qu'une discussion a lieu en ce moment à l'ACG sur une harmonisation des pratiques et une mise en place pérenne de ce système de retransmission. La volonté est donc également de ne pas se précipiter, tant que des normes ne sont pas établies de façon générale par l'ACG.

M. Stephen Knörr rappelle que selon un vote du bureau, il est interdit de prendre des photographies ou de filmer durant les séances du Conseil municipal car il est arrivé que des commentaires soient postés avant même que la séance soit finie sur facebook par des membres du Conseil municipal et du public. M. Stephen Knörr ne voit pas d'objection mais pense qu'il faudrait savoir quand ce vote a eu lieu.

### 13.4 Lettre du collectif des habitants du quartier du Curé-Desclouds

Mme Jacqueline Menoud informe que le collectif des habitants du quartier Curé-Desclouds avait adressé au Conseil administratif une lettre au début du mois de février 2020 qui n'a fait l'objet d'aucun accusé de réception et d'aucune réponse.

M. Marc Kilcher a en tête deux doléances du quartier Curé-Desclouds, la problématique des places de jeu et celle des déchets. Il demandera à l'administration communale d'aller rechercher ce courrier et s'excuse auprès de Mme Menoud de ne pas pouvoir répondre directement sur le sujet.



M. Guy Saudan fait remarquer, concernant la demande de Mme Jacqueline Menoud, que les Conseillères et Conseillers municipaux ont tous reçu le 17 mars 2020 une copie de la lettre du quartier du Curé-Desclouds.

### 13.5 Travaux chemin de la Mousse – route de Jussy – avenue Tronchet

Concernant les travaux qui ont lieu à l'angle du chemin de la Mousse et de la route de Jussy et se poursuivent sur l'avenue Tronchet, M. Bastien Leutenegger a été abordé par des parents d'élèves qui amènent leurs enfants à l'école Marcelly et qui empruntent ce tronçon à vélo ou à pied. La sécurité s'avère plus que limitée, notamment pour les deux-roues. M. Bastien Leutenegger voudrait savoir combien de temps dureront ces travaux et si des aménagements peuvent être prévus.

M. Bruno da Silva n'a pas en tête la durée exacte des travaux. Cependant, cette problématique n'est pas propre à ce site sachant que la Mairie a reçu des réclamations concernant d'autres tronçons également en chantier, notamment le chemin de la Gravière. Ce sujet est abordé régulièrement lors des séances de service technique et sera traité plus profondément ces prochains jours avec l'association Pro Velo qui va être reçue pour faire un point de situation sur les différents tronçons problématiques notamment pour les deux-roues.

### 13. 6 Dispositif vidéo lors du Conseil municipal - suite

M. Daniel Avigdor revient sur le système de caméra de la salle car il trouve étrange de conserver cet agencement, avec le Bureau du Conseil municipal en hauteur, sachant qu'il n'y a plus de caméra. L'installation précédente, avec le Bureau du Conseil municipal en bas et le Conseil administratif en face était plus conviviale et plus pratique en termes sonore. M. Daniel Avigdor se demande donc pourquoi le même agencement a été conservé.

M. Marc Kilcher indique que cette remarque sera transmise à M. le Maire.

### 13.7 Travaux chemin de la Mousse – route de Jussy – avenue Tronchet – suite

M. Richard Stark souhaiterait que la police municipale, dans cette zone, vérifie l'exactitude des panneaux de signalisation qui ne sont pas clairs. Se cacher et pénaliser les contrevenants en sens interdit n'est pas une priorité, surtout que la signalisation change très vite. Il s'agit avant tout de sécuriser les piétons, les vélos et de faire attention à l'orientation des panneaux de direction et autre.

M. Marc Kilcher informe que lors de la pose d'un chantier, une validation de la signalétique est faite par l'Office cantonal des transports. L'entreprise en charge assure la mise en place et le maintien de cette signalétique. Quant à la décision de placer la police municipale à cet endroit et d'amender les automobilistes, M. Marc Kilcher précise que sur le tronçon qui part de la route de Jussy en direction du chemin de la Mousse, le sens interdit était bien visible et que les automobilistes y entraient donc de manière délibérée. Sur la route de Jussy, en face de Rolex, la situation est effectivement plus difficile mais aucune amende n'a été mise à cet endroit pour des problématiques de sens interdit. Dans l'ensemble, la seule campagne menée a eu lieu sur le chemin de la Mousse vis-à-vis des voitures qui forçaient le passage devant l'écopoint pour remonter le chemin en direction de Chêne-Bourg.



M. Philippe Calame précise que ces sens interdits et limitations à 30 km/h visent à protéger les ouvriers qui travaillent sur le chantier. Certains de ses collaborateurs ont d'ailleurs failli se faire écraser par un véhicule en sens interdit car ils travaillaient sur la chaussée qui était censée être fermée. M. Philippe Calame encourage donc tout le monde à respecter les mesures de circulation au niveau des chantiers qui sont mises en place pour des raisons de sécurité.

### 13.8 Fontaine du parc des Marronniers

M. Philippe Calame rappelle qu'en début d'année, suite à la réfection du parc des Marronniers, a été installée une fontaine qui malheureusement ne fonctionne plus. Il voudrait donc savoir ce qu'il en est et pourquoi celle-ci n'a pas pu être réparée cet été.

M. Marc Kilcher explique que cette fontaine n'a en réalité jamais été connectée au réseau car cela nécessitait la présence des SIG qui étaient peu disponibles pendant la phase Covid en termes de prestations aux collectivités. L'entreprise Truchet a essayé tout l'été d'obtenir un contact au sein des SIG et cela fait environ trois semaines que le dossier a été retransmis. La connexion sera donc mise en place mais cela prendra un peu de temps car de nombreuses tuyauteries sont présentes sous l'emplacement actuel de la fontaine.

### 13.9 Editions chênoises

Mme Sandy Tripet mentionne que le 16 septembre dernier a eu lieu l'assemblée générale des Editions chênoises et qu'à la lecture des comptes, il s'est s'avéré que la commune de Thônex devait encore verser les subventions de 2018, 2019 et 2020, à savoir que celle de 2018 a été versée mais retournée car les autres communes n'en avaient pas fait de même. Aujourd'hui, Chêne-Bourg a payé l'intégralité des subventions, Chêne-Bougeries est encore en négociation et Mme Sandy Tripet aimerait savoir quelle est la position du Conseil administratif à ce sujet.

M. Bruno da Silva, qui hérite d'une situation complexe, informe que tout comme Chêne-Bougeries, Thônex est encore en discussion et en négociation et que de nombreuses incertitudes sont présentes sur l'avenir des Editions chênoises. Chêne-Bourg a pris la décision d'aller de l'avant quitte à se faire rembourser et Thônex a opté pour le choix de temporiser mais M. Bruno da Silva rencontre demain matin Mme Marion Garcia-Bedetti et M. Jean-Luc Boesiger. Il espère donc pouvoir revenir vers le Conseil municipal sur ce sujet d'ici la fin de l'année.

M. Pierre Bickel fait remarquer que le Chênois de juin 2020 annonçait un café-chantier à Belle Terre samedi dernier qui a été succès. Il regrette cependant de n'avoir jamais reçu le courrier qui devait transmettre les détails comme cela était indiqué à la fin de l'article.

M. Bruno da Silva précise que la question a été soulevée à M Pascal Uehlinger qui était en charge du projet. Ce dernier devait approfondir cette problématique et selon ses propos, il se trouve que l'envoi n'a pas été fait sous forme de tout-ménage mais aux riverains élargis. La Mairie est à la recherche de réponses car cette situation s'est produite également avec d'autres flyers concernant notamment des informations sur des travaux.



M. Fabrice Boux de Casson annonce que vient de sortir en collaboration avec l'association de Villette un livre sur les anciennes photographies du hameau de Villette qui est vendu par les Editions chénoises au prix de CHF 35.- et est gratuit pour les membres de l'association.

### 13.10 Surveillance des mineurs

Mme Jacqueline Menoud indique que lors de la commission sécurité, elle a été choquée lorsque le règlement cantonal selon lequel un enfant de 10-12 ans a le droit de rester dehors tout seul jusqu'à minuit a été évoqué. Si le parent lui interdit de sortir à 22h, l'enfant peut alors répondre qu'il a le droit.

M. Marc Kilcher mentionne que le message qui a été transmis par les policiers municipaux concerne également leur désarroi d'être confrontés à ce type de situations. Les membres ici présents sont actifs dans leurs partis cantonaux et disposent de relais et de contacts. In fine il paraît illusoire de chercher une réponse à un cadre juridique cantonal dans l'environnement de Thônex. Toute la zone périurbaine se trouve dans une situation particulière concernant la gestion des jeunes durant la soirée et la nuit. Les élus ont la responsabilité de relayer au sein de leurs partis et auprès des députés l'importance d'aligner le règlement cantonal sur, par exemple, le règlement vaudois qui limite à 22h la possibilité pour ces jeunes d'être seuls dehors.

Mme Virginie Moro rebondit sur les propos de M. Marc Kilcher en précisant que la question abordée par Mme Jacqueline Menoud concerne le règlement sur la surveillance des mineurs qui est déjà en cours de révision par la direction générale de l'Office de l'enfance et de la jeunesse.

### 13.11 Fermeture de la rue de Genève

M. Stephen Knörr relève qu'il a reçu un flyer indiquant que la rue de Genève sera totalement fermée à la circulation ce week-end et le week-end prochain.

Certains Conseillers municipaux ne semblent pas avoir reçu ce flyer.

*La parole n'étant plus demandée la Présidente lève la séance à 22h10.*

La présidente

Le secrétaire

Mme Heidi Tercier

M. Philippe Guex